

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT

COMMUNE DE MALZÉVILLE

Nancy

CANTON

Meurthe-et-Moselle

Saint-Max

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021_017

Rapporteuse : Gaëlle RIBY CUNISSE

Objet : Modification des périmètres scolaires à compter de la rentrée 2021/2022

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	25	29	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Alexandra VIEAU - Philippe BERTRAND-DRIRA - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Daniel THOMASSIN - Aude SIMERMANN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Anne MARTINS - Jean-Marc RENARD - Claire FLORENTIN-POIZOT - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Corinne MARCHAL-TARNUS - Jean-Yves SAUSEY - Camille WINTER
Date de convocation			Excusé-es :
12 mars 2021			
Date d'affichage			Absent-es :
25 mars 2021			
Transmis en préfecture le			Sophie DURIEUX procuration à Jean-Pierre ROUILLON - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX procuration à Daniel THOMASSIN - Agnès JOHN procuration à Gilles MAYER - Jessica NATALINO procuration à Stéphanie GRUET
25 mars 2021			
Rubrique : 8.1			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Gilles MAYER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Vu les articles L.212-7 et L.131-5 du Code de l'Education précisant que la commune a la responsabilité de définir le ressort de chacune des écoles (dénommé périmètre ou secteur scolaire)

Vu la délibération n°32/04 du 12 mai 2004 relative aux périmètres scolaires à compter de la rentrée 2004/2005,

Vu la délibération n°98/07 du 19 décembre 2007 relative à la modification des périmètres scolaires à compter de la rentrée 2008/2009,

Considérant que les évolutions démographiques et urbaines nécessitent une analyse constante et des ajustements réguliers des périmètres scolaires afin de garantir de bonnes conditions d'accueil pour les enfants en veillant à l'adéquation entre les effectifs et la capacité d'accueil des locaux scolaires,

Considérant la demande de l'inspectrice de l'Education nationale, à l'occasion d'une réunion avec les directrices des trois écoles élémentaires de la commune sur les périmètres scolaires le 3 novembre 2020 au cours de laquelle elle expliquait qu'il existera des déséquilibres marquants dans les effectifs des écoles Jules Ferry et Paul Bert. En effet, l'école Jules FERRY subirait une baisse significative d'élèves dans les années à venir suite aux départs des CM2, plus nombreux que les arrivées en CP. L'école Paul Bert serait quant à elle sujette à une ouverture de classe dès la rentrée 2021/2022. De plus, l'inspectrice explique que les indicateurs de mixité sociale démontrent une différence entre les trois écoles mais surtout entre les deux écoles du centre-ville et l'école Pasteur et souhaiterait tenter de corriger cet effet. Les indices de position sociale utilisés par l'Education nationale, ci-dessous en témoignent :

- Indice de Position Sociale école Paul Bert : 117.4
- Indice de Position Sociale école JF : 107.7
- Indice de Position Sociale école Pasteur : 94.1

NB : L'indice de position sociale (IPS) des élèves est un indice compris entre 38 et 179. Plus cet indice est élevé, plus le contexte familial de l'élève est favorable à sa réussite scolaire.

Il est du ressort de la commune de définir les périmètres scolaires. Ceux-ci n'ont pas été modifiés par délibération depuis la rentrée 2008/2009.

Des modifications à la marge avaient eu lieu pour la rentrée 2018/2019, compte tenu de l'apparition de rues nouvelles ou de rues comportant de nouvelles constructions amenant des élèves (rues du Pavillon, Joliot Curie, Gustave Nordon et Marcel Galliot) et d'un rééquilibrage nécessaire pour les écoles Paul Bert et Jules Ferry (rue Jean Renée Schwartz) en vue de la rentrée 2018/2019.

A l'issue de la rencontre avec l'Education nationale, des propositions de modifications ont été étudiées avec l'ensemble des directrices des écoles maternelles et élémentaires de Malzéville lors d'une nouvelle réunion le 18 février 2021.

Pour rééquilibrer les effectifs entre les deux écoles du centre-ville mais aussi la mixité sociale dans les trois écoles élémentaires de Malzéville, il est proposé de modifier les périmètres scolaires à compter de la rentrée 2021/2022 de la manière suivante :

Avenue du Général Leclerc (à partir des numéros 101 côté impair et 116 côté pair jusqu'au rondpoint de Pixercourt)	école élémentaire PASTEUR
Chemin de la côte rôtie	école élémentaire PASTEUR
Chemin stratégique	école élémentaire PASTEUR
Chemin du bois de Frouard	école élémentaire PASTEUR
Chemin des carrières	école élémentaire PASTEUR
Rue de l'Eglise (numéros 1 à 38, ce qui correspond à la partie située entre le début de la rue jusqu'au croisement avec la rue Paul Bert	école élémentaire PASTEUR
Rue Chanoine Boulanger	école élémentaire PASTEUR
Chemin de la mine (partie haute, à partir du n° 1 - côté rue du Chanoine Boulanger)	école élémentaire PASTEUR, ainsi la rue entière est maintenant affectée à une même école élémentaire
Rue du Pavillon	écoles élémentaire Jules FERRY et maternelle LECLERC
Rue Irène Joliot Curie	écoles élémentaire JULES FERRY et maternelle LECLERC
Rue Jean Renée Schwartz	école élémentaire Paul BERT (modification effective depuis la rentrée 2018/2019)
Rue Gustave Nordon	écoles élémentaire Jules FERRY et maternelle LECLERC (modification effective depuis la rentrée 2018/2019, cette rue n'existait pas lors des dernières délibérations)
Rue Marcel Galliot	écoles élémentaire Jules FERRY et maternelle LECLERC

Les autres affectations rue/école restent inchangées (cf. carte maternelle et carte élémentaire annexées).

Afin de ne pas bouleverser les organisations familiales, la mise en œuvre des périmètres scolaires sera progressive selon les modalités suivantes :

- Elèves concernés par la nouvelle carte scolaire : premières inscriptions pour la rentrée 2021/2022 (enfants sans fratrie déjà scolarisée à Malzéville)
- Elèves non concernés : les enfants déjà scolarisés ont la possibilité de rester dans leurs écoles actuelles ou d'intégrer leurs nouvelles écoles de secteur (mêmes dispositions pour la fratrie éventuelle qui entrerait en petite section de maternelle ou en CP en élémentaire).

Vu l'avis favorable de la commission Education et solidarités du 10 mars 2021

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve la modification des périmètres scolaires à compter de la rentrée 2021/2022 comme proposé ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre figurent les signatures

Le Maire,

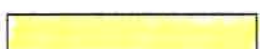


Bertrand KLING

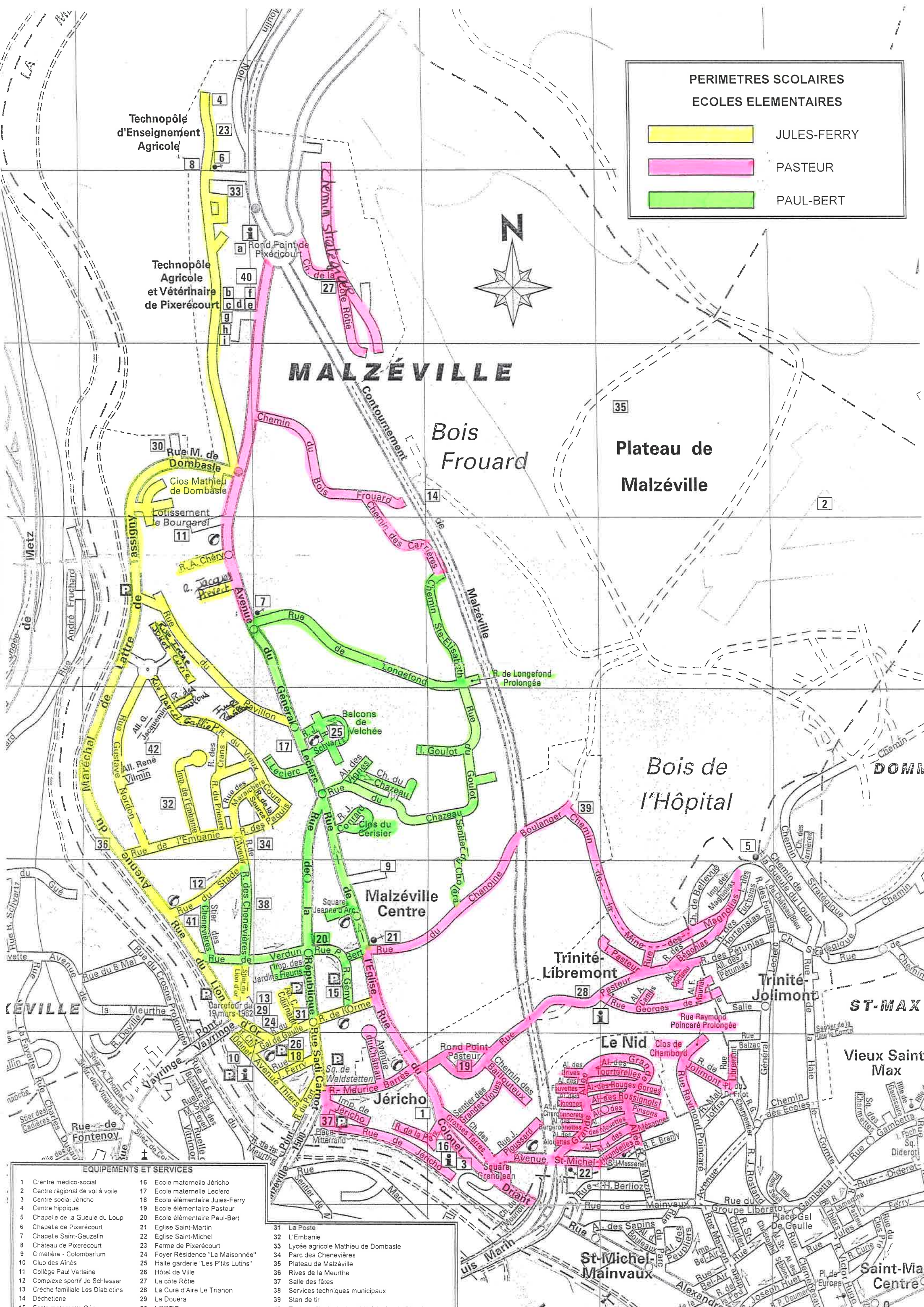


La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**

**PERIMETRES SCOLAIRES
ECOLES ELEMENTAIRES**

	JULES-FERRY
	PASTEUR
	PAUL-BERT



EQUIPEMENTS ET SERVICES

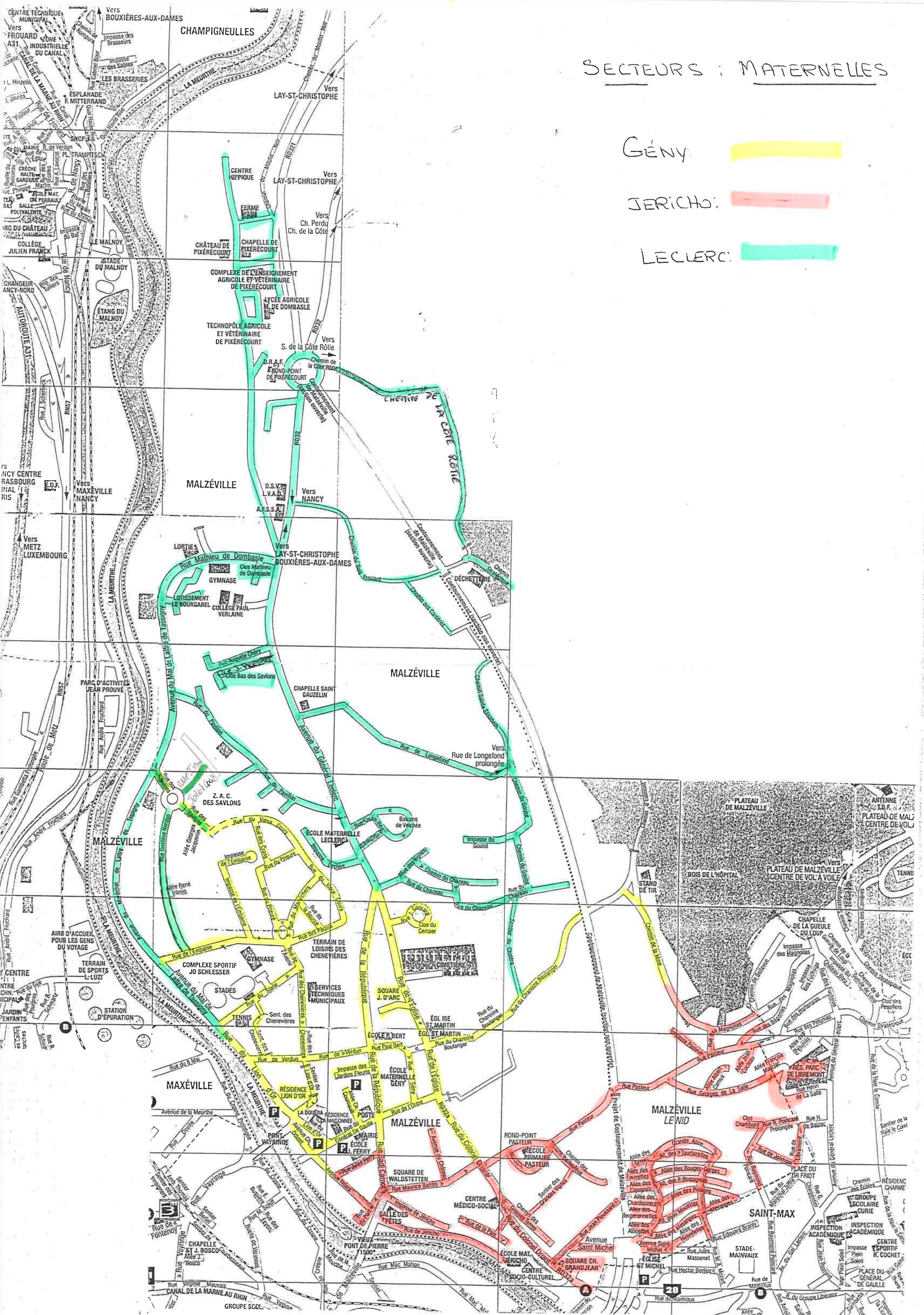
1 Centre médico-social	16 Ecole maternelle Jéricho	31 La Poste
2 Centre régional de voirie	17 Ecole maternelle Leclerc	32 L'Embanie
3 Centre social Jéricho	18 Ecole élémentaire Jules-Ferry	33 Lycée agricole Mathieu de Dombasle
4 Centre hippique	19 Ecole élémentaire Pasteur	34 Parc des Chenevières
5 Chapelle de la Gueule du Loup	20 Ecole élémentaire Paul-Bert	35 Plateau de Malzéville
6 Chapelle de Pixérécourt	21 Eglise Saint-Martin	36 Rives de la Meurthe
7 Chapelle Saint-Gauzelin	22 Eglise Saint-Michel	37 Salle des fêtes
8 Château de Pixérécourt	23 Ferme de Pixérécourt	38 Services techniques municipaux
9 Cimetière - Colombarium	24 Foyer Résidence "La Maisonnée"	39 Stan de tir
10 Club des Aînés	25 Halte garderie "Les P'tits Lutins"	40 Technopôle Agricole et Vétérinaire de Pixérécourt
11 Collège Paul Verlaine	26 Hôtel de Ville	
12 Complexe sportif Jo Schlessler	27 La côte Rôtie	
13 Crèche familiale Les Diablotins	28 La Cure d'Aire Le Trianon	
14 Déchetterie	29 La Douëra	
15 Ecole maternelle Génv	30 LORTIE	

SECTEURS : MATERNELLES

GÉNY 

JERICHO 

LECLERC 



REPARTITION DU PERIMETRE SCOLAIRE A PARTIR DE L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

ELEMENTAIRES ET MATERNELLES

Rue	Secteur Primaire	Secteur Maternelle
Allée Albert Camus	Pasteur	Jéricho
Allée Charles Cournault	Jules Ferry	Gény
Allée des Alouettes	Pasteur	Jéricho
Allée des Bergeronnettes	Pasteur	Jéricho
Allée des Chardonnerets	Pasteur	Jéricho
Allée des Cigognes	Pasteur	Jéricho
Allée des Fauvettes	Pasteur	Jéricho
Allée des Grives	Pasteur	Jéricho
Allée des Hirondelles	Pasteur	Jéricho
Allée des Mésanges	Pasteur	Jéricho
Allée des Mouettes	Pasteur	Jéricho
Allée des Pinsons	Pasteur	Jéricho
Allée des Rossignols	Pasteur	Jéricho
Allée des Rouges-Gorges	Pasteur	Jéricho
Allée des Tourterelles	Pasteur	Jéricho
Allée des Vignes	Paul Bert	Leclerc
Allée François Mauriac	Pasteur	Jéricho
Allée Jean Cocteau	Pasteur	Jéricho
Avenue du Château	Pasteur	Jéricho
Avenue du Général Leclerc (à partir des numéros 101 côté impair et 116 côté pair jusqu'au rondpoint de Pixérécourt)	Pasteur	Leclerc
Avenue du Général Leclerc (à partir du n° 1 jusqu'au carrefour avec la rue Longefond)	Paul Bert	Leclerc
Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny	Jules Ferry	Leclerc
Avenue Odinet	Jules Ferry	Gény
Avenue Saint Michel	Pasteur	Jéricho
Avenue Thiers (du port à Jules Ferry) 1 au 9 et du 2 au 32	Jules Ferry	Jéricho
Avenue Thiers (Jules Ferry au carrefour odinet) du 11 au 17 et du 32 au 64	Jules Ferry	Gény
Balcons de Velchée	Paul Bert	Leclerc
Chemin de la Côte Rôtie	Pasteur	Leclerc
Chemin de la Mine "bas" (côté de la rue des Magnolias)	Pasteur	Jéricho
Chemin de la Mine "haut" (à partir du n° 1 - côté rue du Chanoine Boulanger)	Pasteur	Gény
Chemin des Baillouteux	Pasteur	Jéricho
Chemin des Carrières	Pasteur	Leclerc
Chemin des Grosses Terres	Pasteur	Jéricho
Chemin du Bois de Frouard	Pasteur	Leclerc
Chemin du Chateau	Paul Bert	Leclerc
Chemin Sainte Elisabeth	Paul Bert	Leclerc
Chemin Stratégique	Pasteur	Leclerc
Clos Chambord	Pasteur	Jéricho
Clos du Cerisier	Paul Bert	Gény
Clos du Lion d'Or	Jules Ferry	Gény
Clos Mathieu de Dombasle	Jules Ferry	Leclerc
Domaine de Pixérécourt	Jules Ferry	Leclerc
Grande Allée	Pasteur	Jéricho
Impasse de l'Embanie	Jules Ferry	Gény
Impasse des Jardins Fleuris	Paul Bert	Gény
Impasse du Goulot	Paul Bert	Leclerc
Impasse du Jéricho	Pasteur	Jéricho
Impasse du Pavillon	Jules Ferry	Leclerc
Impasse Leclerc	Paul Bert	Leclerc
Impasse Pasteur	Pasteur	Jéricho
Le Bourgarel	Jules Ferry	Leclerc
Parc de Libremont	Pasteur	Jéricho
Rond Point Pasteur	Pasteur	Jéricho

Rue	Secteur Primaire	Secteur Maternelle
Rue Auguste Chéry	Jules Ferry	Leclerc
Rue Chanoine Boulanger	Pasteur	Gény
Rue de Jéricho	Pasteur	Jéricho
Rue de Jolimont	Pasteur	Jéricho
Rue de l'Église (de la rue de l'Orme à la rue Paul Bert) du 1 au 38	Pasteur	Gény
Rue de l'Église (de la rue Paul Bert à la rue du Chateau) du 39 au 108	Paul Bert	Gény
Rue de l'Orme	Jules Ferry	Gény
Rue de la Paix	Pasteur	Jéricho
Rue de la République	Paul Bert	Gény
Rue de la Source	Jules Ferry	Gény
Rue de l'Avenir	Jules Ferry	Gény
Rue de l'Embanie	Jules Ferry	Gény
Rue de Libremont	Pasteur	Jéricho
Rue de Longefond	Paul Bert	Leclerc
Rue de Longefond Prolongée	Paul Bert	Leclerc
Rue de Verdun	Paul Bert	Gény
Rue des Bégonias	Pasteur	Jéricho
Rue des Chenevières	Paul Bert	Gény
Rue des Crans	Jules Ferry	Gény
Rue des Magnolias	Pasteur	Jéricho
Rue des Maraîchers	Jules Ferry	Gény
Rue des Pâquis	Jules Ferry	Gény
Rue des Savlons	Jules Ferry	Leclerc
Rue du Chateau	Paul Bert	Leclerc
Rue du Colonel Driant (de la rue pasteur à la rue de l'orme) 1 au 15 et 2 au 32	Pasteur	Gény
Rue du Colonel Driant (de la rue pasteur jusqu'à st max) 17 au 61 et du 34 au 68	Pasteur	Jéricho
Rue du Général de Gaulle	Jules Ferry	Gény
Rue du Goulot	Paul Bert	Leclerc
Rue du Lion d'Or	Jules Ferry	Gény
Rue du Pavillon	Jules Ferry	Leclerc
Rue du Port	Jules Ferry	Jéricho
Rue du Prieuré	Jules Ferry	Gény
Rue du Stade	Jules Ferry	Gény
Rue du Vieux Cours	Jules Ferry	Gény
Rue Gény	Paul Bert	Gény
Rue Georges de la Salle	Pasteur	Jéricho
Rue Gustave Nordon	Jules Ferry	Leclerc
Rue Irène Joliot Curie	Jules Ferry	Leclerc
Rue Jacques Prévert	Jules Ferry	Leclerc
Rue Jean Conrard	Paul Bert	Gény
Rue Jean Ploussard	Pasteur	Jéricho
Rue Jean René Schwartz	Paul Bert	Leclerc
Rue Jules Ferry	Jules Ferry	Jéricho
Rue Marcel Galliot	Jules Ferry	Leclerc
Rue Mathieu de Dombasle	Jules Ferry	Leclerc
Rue Maurice Barrès	Pasteur	Jéricho
Rue Pasteur	Pasteur	Jéricho
Rue Paul Bert	Paul Bert	Gény
Rue Raymond Poincaré	Pasteur	Jéricho
Rue Raymond Poincaré Prolongée	Pasteur	Jéricho
Rue Sadi Carnot (à partir du 28 et du 37)	Jules Ferry	Gény
Rue Sadi Carnot (du 1 au 35 et du 2 au 26)	Jules Ferry	Jéricho
Sentier des Chenevières	Paul Bert	Gény
Sentier des Grandes Vignes	Pasteur	Jéricho
Sentier du Choléra	Paul Bert	Leclerc
Sentier du Lion d'Or	Jules Ferry	Gény
Square Grandjean	Pasteur	Jéricho

Rue	Secteur Primaire	Secteur Maternelle
Square Jeanne d'Arc	Paul Bert	Gény